

4.3.1 Descriptif-Module_TD-DA	2
4.3.2 Descriptif-Module_TD-DT	5
4.3.3 Descriptif-Module_TD-DS	8
4.3.4 Descriptif-Module_TO-EP	11
4.3.5 Descriptif-Module_TO-SQS	14
4.3.6 Descriptif-Module_TO-SSS	17
4.3.7 Descriptif-Module_TP-AA	20
4.3.8 Descriptif-Module_TP-SP	23
4.3.9 Descriptif-Module_TSM-SCh	26
4.3.10 Descriptif-Module_TSM-SC	30
4.3.11 Descript-Module_TSM-SSP	34
4.3.12 Descript-Module_TS-TraP	38
4.3.13 Descriptif-Module_TS-CaV	42
4.3.14 Descript-Module_TS-ActH	46

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Développement humain aux âges de la vie (TD-DA) 2025-2026

Code : S.SI.364.1102.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor
☐ Master
☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS
☐ Autre :

Type : ☒ Module obligatoire
☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur un semestre
☐ Module sur deux semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Anglais
☐ Allemand ☐ Autre :
☐ Italien

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...
☐ Avoir suivi le module : ...
☒ Pas de prérequis
☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☐ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☒ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☐ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☐ Cb1 ☐ Cb2 ☐ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☐ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3 ☐ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☐ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☒ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☐ Gb1 ☐ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Déterminer les spécificités de santé (physiques, psychosociales, relationnelles et spirituelles) des personnes/familles selon leur stade de développement.
- Se rendre compte de la diversité des besoins en santé des personnes / familles selon leur stade de développement.
- Réaliser l'importance d'articuler des données significatives d'une situation clinique avec des données théoriques pour soutenir les personnes / familles dans leur histoire de santé.

5. Contenus

- Développement physiologique et psychosocial de la personne aux différents âges de la vie
- Développement cognitivo-mental de la personne aux différents âges de la vie
- Développement de l'identité (spiritualité et attachement) aux différents âges de la vie
- Déterminants de la santé
- Auto-efficacité
- Nutrition (principes nutritionnels et qualité de vie)

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Laboratoire clinique | ☐ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| ☐ Examen écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |
| ☒ Individuel | ☐ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible

☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :	En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.
Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

11. Bibliographie

Boyd, D., & Bee, H. (2017). Les âges de la vie, psychologie du développement humain (5e éd.). ERPI.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école et intervenant·es externes.

Nom des responsables de la transition : Valentine Roulin et Agnès Maire

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Développement humain et trajectoires de vie (TD-DT) 2025-2026

Code : S.SI.364.1107.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor

☐ Master

☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS

☐ Autre :

Type :

☒ Module obligatoire

☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur un semestre

☐ Module sur deux semestres

☒ Semestre d'automne

☐ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français

☐ Allemand

☐ Italien

☐ Anglais

☐ Autre :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...

☐ Avoir suivi le module : ...

☒ Pas de prérequis

☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☐ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☒ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☐ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☐ Cb1 ☐ Cb2 ☐ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☐ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3 ☐ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☐ Eb1 ☐ Eb2 ☒ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☐ Gb1 ☐ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Développer des connaissances sur soi (émotionnellement, cognitivement, praxéologiquement) dans le contexte d'une relation de partenariat dans les soins.
- Identifier des outils adaptés aux particularités de la situation de soins favorisant l'établissement d'une relation de partenariat.
- Se positionner face à la diversité des représentations dans la perspective d'une compréhension plurielle et partagée.
- Exercer l'évaluation clinique de manière structurée et pertinente dans le contexte d'une situation stable aux différents âges de la vie.

5. Contenus

- Concepts-clés :
 - Partenariat de collaboration, soins centrés sur la personne/modèle en spirales de Gottlieb, empathie
 - Structure de la famille, cycles de vie de la famille, croyances et génogrammes des familles
 - Théorie du caring de Swanson
- Outils relationnels
- Trajectoires de vie familiales
- Situations de handicap et proche-aidance
- Inégalités sociales et de santé
- Evaluation clinique aux âges de la vie et gestes intégrés (prise de sang aux âges de la vie)

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|--|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Laboratoire clinique | ☒ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|---|--------------------------------------|
| ☐ Examen écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |
| ☐ Individuel | ☒ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation
☐ Remédiation possible
 ☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :	En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.
Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

11. Bibliographie

- Ball, J., Bindler, R., Cohen, K., Shaw, M., & Ostiguy, K. (2019). *Soins infirmiers en pédiatrie* (3ème éd.). ERPI.
- Bates, B., Bickley, L. S. & Szilagyi, P. G. (2014). *Guide de l'examen clinique* (7ème éd.). Arnette.
- Doyon, O., & Longpré, S. (2016). *Evaluation clinique d'une personne symptomatique*. Pearson.
- Duderstadt, K. (2018). *Pediatric physical examination* (3ème éd.). Elsevier Inc.
- Gottlieb, L.N. (2014). *Les soins infirmiers centrés sur les forces. La sante et la guérison de la personne et de la famille*. De Boeck.
- Swanson, K. M. (1991). Empirical development of a middle range theory of caring. *Nursing Research*, 40 (3), 161-166.
- Wojnar, D. M. (2014). Theory of caring. In M. R. Alligood (Ed.), *Nursing Theorists and their Work* (pp. 688-700). Elsevier.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école et intervenant·es externes.

Nom des responsables de la transition : Agnès Maire et Valentine Roulin

Descriptif validé le 19.08.25

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Développement humain, sociétés et communautés (TD-DS) 2025-2026

Code : S.SI.364.1214.F.23

Type de formation :

☒ Bachelor

☐ Master

☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS

☐ Autre :

Type :

☒ Module obligatoire

☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

☐ Module sur un semestre

☐ Module sur deux semestres

☐ Semestre d'automne

☒ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

☒ Français

☐ Allemand

☐ Italien

☐ Anglais

☐ Autre :

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module : ...

☐ Avoir suivi le module : ...

☒ Pas de prérequis

☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☐ Ab2 ☒ Ab3 ☐ Ab4 ☐ Ab5 ☒ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☐ Bb1 ☐ Bb2 ☐ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☐ Cb1 ☐ Cb2 ☐ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☐ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3 ☐ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☐ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☒ Fb1 ☐ Fb2 ☒ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☐ Gb1 ☐ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Comprendre les façons dont les constructions sociales et les normes impactent les expériences de vie des personnes/familles et les soins infirmiers
- Mobiliser des concepts-clés et des connaissances scientifiques pour développer des pistes d'interventions avec le·la partenaire de soins et sa famille dans des contextes d'addictions, de diversités de genres et de rapports au corps.
- Valoriser les savoirs expérientiels des personnes afin de leur permettre d'inscrire leurs préférences dans leur propre histoire de vie.

5. Contenus

Les concepts-clés de ce module sont les suivants :

- Construction sociale
- Normes
- Déviances
- Stigmate / retournement du stigmate

Il comprend également des savoirs scientifiques, expérientiels et pratiques reliés à 3 thématiques :

- Addictions
- Pluralité des genres
- Rapports au corps

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Laboratoire clinique | ☐ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|---|--------------------------------------|
| ☐ Examen écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |
| ☐ Individuel | ☒ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible

☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :	En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.
Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

11. Bibliographie

- Berger P. L., Luckmann, T. (2018). Introduction. In P.L. Berger & T. Luckman (Éd.), *La construction sociale de la réalité* (pp.36 à 64). Armand Colin.
- Bourdieu, P. (1982). Les rites comme actes d'institution. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 43, 58-63. <https://doi.org/10.3406/arss.1982.2159>
- Goffman E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Les Éditions De Minuit.5
- Landry, J.-M. (2006). La violence symbolique chez Bourdieu. *Aspects sociologiques*, 13(1), 85-92. https://www.aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/sites/aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/files/uploads/pdf/Volume_13/3_landry2006_0.pdf
- Leneveu, M.-C. (2013). Définition d'un concept : approche anthropologique du rite de passage. *Éthique & Santé*, 10, 66–69. <https://doi.org/10.1016/j.etique.2012.11.006>
- Vincent, A. (2022). Retournement du stigmate : quand l'insulte rend plus fort.e. *Mixte Magazine*. <https://www.mixtemagazine.com/article/insulte-empowerment-retournement-du-stigmate/>

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école et intervenant·es externes.

Nom des responsables de la transition : Agnès Maire et Valentine Roulin

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Évolution de la profession (TO-EP) 2025-2026

Code : S.SI.364.1103.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor
☐ Master
☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS
☐ Autre :

Type : ☒ Module obligatoire
 ☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur un semestre
☐ Module sur deux semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Anglais
☐ Allemand ☐ Autre :
☐ Italien

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...
☐ Avoir suivi le module : ...
☒ Pas de prérequis
☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☐ Ab1 ☐ Ab2 ☐ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☐ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☐ Bb1 ☐ Bb2 ☒ Bb3 ☐ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☐ Cb1 ☐ Cb2 ☒ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☒ Db1 ☒ Db2 ☒ Db3 ☐ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☐ Eb1 ☐ Eb2 ☐ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☒ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Incorporer dans sa pratique la vision salutogénique de la profession infirmière dans sa perspective historique et disciplinaire.
- Intégrer la pertinence de l'utilisation des modèles/théories de soins pour la prise en soins des personnes et leurs proches.
- Comprendre comment l'EBN et la recherche guident et accompagnent les pratiques de soins.
- Faire évoluer ses représentations sur la profession infirmière et ses rôles.

5. Contenus

- Les fondements de la discipline infirmière
- Les sciences infirmières
- Le Modèle des Systèmes de Neuman

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Laboratoire clinique | ☐ Simulation | ☐ Autre : |
| ☐ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| ☒ Examen écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |
| ☒ Individuel | ☐ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible ☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant-e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant-e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (TPD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un atelier ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant-e est exclu-e de l'atelier ou du séminaire.

11. Bibliographie

- Dallaire, C. (2008). Le savoir infirmier : Au cœur de la discipline et de la profession. Gaëtan Morin.
- Gottlieb, L. N., & Gottlieb, B. (2014). Les soins infirmiers fondés sur les forces : La santé et la guérison de la personne et de la famille. De Boeck.
- McEwen, M., & Wills, E. M. (2023). Theoretical basis for nursing (Sixth edition). Wolters Kluwer.
- Neuman, B. M., & Fawcett, J. (Éds.). (2011). The Neuman systems model (5th ed). Pearson.
- Pepin, J., Ducharme, F., & Kérouac, S. (2017). La pensée infirmière (4e édition). Chenelière éducation.
- Smith, M. C. (Éd.). (2020). Nursing theories and nursing practice (Fifth edition). F.A. Davis Company.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur-es de l'école, intervenant-es externes, ...

Nom des responsables de la transition : Hélène Monney & Jean-Sébastien Lamothe

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Sécurité et qualité des soins (TO-SQS) 2025-2026

Code : S.SI.364.1405.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor
☐ Master
☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS
☐ Autre :

Type : ☒ Module obligatoire
 ☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur un semestre
☐ Module sur deux semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Anglais
☐ Allemand ☐ Autre :
☐ Italien

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...
☐ Avoir suivi le module : ...
☒ Pas de prérequis
☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☒ Ab2 ☐ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☐ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☐ Bb1 ☐ Bb2 ☒ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☐ Cb1 ☐ Cb2 ☐ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☒ Db1 ☒ Db2 ☒ Db3 ☐ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☐ Eb1 ☐ Eb2 ☐ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☒ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Adopter un positionnement professionnel et appliquer des prises de décision conformément aux règles et standards de l'exercice professionnel.
- Poser les bases d'une pratique rigoureuse et précise qui permette d'assurer la qualité et la sécurité des soins.
- Comprendre l'essence de la démarche de soins dans la perspective de la discipline infirmière en y intégrant une vision holistique.
- Formaliser l'expérience de santé vécue par le patient/client à l'aide de la démarche de soins en identifiant les diagnostics infirmiers prioritaires.
- Collecter adéquatement les données auprès du patient et de son entourage et traduire l'expérience de santé vécue dans un langage professionnel infirmier.

5. Contenus

- Qualité des soins
- Sécurité des soins
- Démarche de soins
 - Collecte de données
 - Raisonnement et jugement clinique
 - Diagnostiques infirmiers
- Documentation dans les soins
- Calcul professionnel
- Pose de voie veineuse périphérique (atelier habileté clinique)

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Laboratoire clinique | ☐ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|---|--------------------------------------|
| ☒ Examen écrit | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |
| ☒ Individuel | ☒ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible

☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :

Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module

Délai pour l'évaluation de la répétition :

Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)

Validation de la répétition :

La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (TPD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un atelier ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant·e est exclu·e de l'atelier ou du séminaire.

11. Bibliographie

- Martin, L. (2019) Le raisonnement clinique : guide méthodologique infirmier, Elsevier Masson
- Pascal, A., & Frécon Valentin, É. (2022). Diagnostics infirmiers, interventions et résultats : Classifications infirmières et plans de soins (7e éd). Elsevier Masson.
- Diotte, J., Guimond, M., Laniel, V., & Martin, D. (2020). Bien calculer les doses : Une démarche sécuritaire. Pearson, ERPI.

12. Equipe enseignante

Maîtres d'enseignement et professeur·es de l'école, intervenant·es externes, ...

Nom des responsables de la transition : Hélène Monney & Jean-Sébastien Lamothe

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Évolution des système de santé et de la société (TO-SSS) 2025-2026

Code : S.SI.364.1311.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor
☐ Master
☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS
☐ Autre :

Type : ☒ Module obligatoire
☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur un semestre
☐ Module sur deux semestres
☐ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Anglais
☐ Allemand ☐ Autre :
☐ Italien

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...
☐ Avoir suivi le module : ...
☒ Pas de prérequis
☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☐ Ab1 ☐ Ab2 ☐ Ab3 ☐ Ab4 ☐ Ab5 ☐ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☐ Bb1 ☒ Bb2 ☐ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☒ Cb1 ☒ Cb2 ☒ Cb3 ☒ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☒ Db1 ☒ Db2 ☒ Db3 ☐ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☐ Eb1 ☐ Eb2 ☐ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☒ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Distinguer ses valeurs professionnelles et personnelles de celles du patient.
- Envisager certaines situations cliniques comme des problématiques éthiques (principisme)
- Mobiliser les droits et devoirs professionnels qui régissent le positionnement et les prises de décision dans les soins.
- Situer sa pratique professionnelle dans le système de santé en identifiant les enjeux principaux de ce dernier.
- Identifier les rôles des professionnels qui composent l'équipe et expliquer les enjeux de la collaboration inter/intra professionnelle.

5. Contenus

- Cadre éthique et légal de la profession
- Droits humains, sociaux et principes éthiques
- Organisation et gouvernance du système de santé
- Hôpital simulé : travail en binôme avec les ASSC

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Laboratoire clinique | ☐ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|---|--------------------------------------|
| ☐ Examen écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |
| ☐ Individuel | ☒ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation ☐ Remédiation possible ☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-

35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant-e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant-e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (TPD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un atelier ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant-e est exclu-e de l'atelier ou du séminaire.

11. Bibliographie

- Groupe de travail interdisciplinaire « Dimension éthique de la pratique auprès des personnes âgées à domicile. (2017). *Guide d'apprentissage du raisonnement éthique en situation difficile*. https://www.google.com/search?q=guide+d%27apprentissage+du+raisonnement+%C3%A9thique&rlz=1C1GCEA_enCH1041CH1041&oq=guide+d%27apprentissage+du+raisonnement+%C3%A9thique&aqs=chrome..69i57j69i64.9282j0j9&sourceid=chrome&ie=UTF-8
- Assemblée fédérale de la Confédération suisse. (2016). Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr>
- Canadian Interprofessional Health Collaborative. (2024). *Référentiel de compétences du CPIS pour l'avancement de la collaboration en santé et services sociaux* [PDF]. https://www.cihc-cpis.com/wp-content/uploads/2024/06/CIHC_FR_053024.pdf

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur-es de l'école, intervenant-es externes, ...

Nom des responsables de la transition : Hélène Monney & Jean-Sébastien Lamothe

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Accompagnement de l'apprentissage (TP-AA) 2025-2026

Code : S.SI.364.1501.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor

☐ Master

☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS

☐ Autre :

Type : ☒ Module obligatoire

 ☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur un semestre

☒ Module sur deux semestres

☐ Semestre d'automne

☐ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
 ☐ Anglais

☐ Allemand
 ☐ Autre :

☐ Italien

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...

☐ Avoir suivi le module : ...

☒ Pas de prérequis

☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☐ Ab1 ☐ Ab2 ☐ Ab3 ☐ Ab4 ☐ Ab5 ☐ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☐ Bb1 ☐ Bb2 ☒ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☒ Cb1 ☐ Cb2 ☒ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☒ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3 ☒ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☐ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☒ Fb1 ☐ Fb2 ☒ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☒ Gb3 ☒ Gb4

Apprentissages critiques :

- Réaliser un bilan individuel des apprentissages nécessaires
- Identifier les ressources nécessaires au développement des apprentissages
- Suivre l'évolution des apprentissages réalisés
- Développer un regard critique sur les ressources et difficultés en lien avec les apprentissages à réaliser
- Réaliser un projet d'apprentissage pour les trois ans
- Développer des capacités d'écriture
- Développer des capacités oratoires
- Mobiliser des stratégies d'adaptation au stress

5. Contenus

- Réalisation d'un bilan des connaissances et des habiletés
- Réalisation d'un portfolio personnel
- Approche académique de la construction d'un texte
- Sécurité informatique et protection des données
- Prise de parole en public et négociation
- Contenus individualisés en fonction du bilan des connaissances et des habiletés

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|--|--|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☒ Projet |
| ☐ Laboratoire clinique | ☒ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|------------------------------------|--|
| ☐ Examen écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☒ Autre : Contrôle continu |
| ☒ Individuel | ☐ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation ☐ Remédiation possible ☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35,

pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (Td) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un atelier ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant·e est exclu·e de l'atelier ou du séminaire.

11. Bibliographie

- Favre, N., & Kramer, C. (2016). *La recherche documentaire au service des sciences infirmières et autres professions de santé*. Lamarre.
- Marcus, P.E. (2013). Troubles anxieux. Dans K. M. Fortinash & P. A. Holoday-Worret. Soins infirmiers : santé mentale et psychiatrie (pp. 286-315). Chenelière Education.
- Merhan Rialland, F. (2014). Le portfolio comme instrument de développement professionnel. In La formation aux écrits professionnels : Des écrits en situation de travail aux dispositifs de formation (p. 153). Editions Modulaires Européennes. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:72717>.
- Prévention suisse de la cybercriminalité. (2023). Cyberharcèlement. <https://www.skppsc.ch/fr/sujets/internet/cyberharcèlement/>

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école et intervenant·es externes.

Nom des responsables de la transition : Schmittler Mélanie & Monteiro Shadya

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Soutien à la professionnalisation (TP-SP) 2025-2026

Code : S.SI.364.1504.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor
☐ Master
☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS
☐ Autre :

Type : ☒ Module obligatoire
 ☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur un semestre
☒ Module sur deux semestres
☐ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 5 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Anglais
☐ Allemand ☐ Autre :
☐ Italien

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...
☐ Avoir suivi le module : ...
☒ Pas de prérequis
☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☐ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☒ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☐ Bb1 ☐ Bb2 ☒ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☒ Cb1 ☒ Cb2 ☒ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☒ Db1 ☐ Db2 ☒ Db3 ☒ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☒ Fb1 ☒ Fb2 ☒ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☐ Gb3 ☒ Gb4

Apprentissages critiques :

- Faire évoluer ses représentations mentales des secteurs de soins concernés (réseau de soins, clientèle, interventions spécifiques, collaborateurs, littérature scientifique)
- Développer des habiletés gestuelles et communicationnelles
- Intégrer les règles de déontologie professionnelle et les principes éthiques dans le raisonnement clinique
- Donner du sens aux expériences vécues et aux émotions ressenties à travers le récit
- Développer un esprit critique sur la base des expériences traversées
- S'initier à l'autonomie et à la responsabilité personnelle dans le travail de groupe
- Initier une construction identitaire à travers le partage d'expérience

5. Contenus

- Préparation théorique et pratique aux stages
- Accompagnements à la pratique réflexive à travers l'expérimentation de méthodes variées mobilisant le récit, l'analyse de pratique et le cycle de Kolb en regard d'une expérience

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|--|--|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☒ Projet |
| ☒ Laboratoire clinique | ☒ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|------------------------------------|--|
| ☐ Examen écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☒ Autre : Contrôle continu |
| ☒ Individuel | ☐ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation ☐ Remédiation possible ☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne

dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (Td) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un atelier ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant·e est exclu·e de l'atelier ou du séminaire.

11. Bibliographie

- Geay, A. (2018). L'alternance comme processus de professionnalisation : Implications didactiques. In R. Wittorski (Éd.), *La professionnalisation en formation : Textes fondamentaux* (p. 75-87). Presses universitaires de Rouen et du Havre. <https://doi.org/10.4000/books.purh.1516>
- Delory-Momberger, C. (2004). Le biographique, une catégorie anthropologique. *Pratiques de formation*, 47- 48
- Kolb, D. A. (1984). *Experiential learning: Experience as the source of learning and development*. New Jersey.
- Laieb, N. (2010). Apprendre à « geaser » : Le gease, une méthodologie pour appréhender l'analyse de situations éducatives complexes. *Les Cahiers Dynamiques*, 48, (3), 78-83. doi:10.3917/lcd.048.0078.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école et intervenant·es externes.

Nom des responsables de la transition : Schmittler Mélanie & Monteiro Shadya

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé

 Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Santé et Chronicité (TSM-SCh) 2025-2026

Code : S.SI.364.1208.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor

☐ Master

☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS

☐ Autre :

Type : ☒ Module obligatoire

☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur un semestre

☐ Module sur deux semestres

☐ Semestre d'automne

☒ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français

☐ Allemand

☐ Italien

☐ Anglais

☐ Autre :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...

☐ Avoir suivi le module : ...

☒ Pas de prérequis

☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☐ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☒ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☒ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☒ Cb1 ☐ Cb2 ☒ Cb3 ☒ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☒ Db1 ☐ Db2 ☒ Db3 ☒ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☒ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☒ Fb1 ☐ Fb2 ☒ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☒ Gb1 ☐ Gb2 ☒ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Détecter les alertes cliniques et les problèmes de santé afin de proposer des interventions infirmières dans une situation de chronicité. **(Rôle expert 1)**
- Adapter, à la situation de chronicité, une posture d'accompagnement, d'orientation, de conseil et de soutien auprès des patient·es/client·es et de ses proches dans une visée de maintien ou d'amélioration de la qualité de vie. **(Rôle expert 2)**
- Evaluer les besoins des patient·es/client·es en lien avec la gestion de leur santé et maladie dans des situations chroniques. **(Rôle promoteur)**
- Participer à des activités de promotion de la santé et de prévention de la maladie chronique en lien avec les besoins identifiés. **(Rôle promoteur)**

5. Contenus

Dyspnée et toux

- Physiopathologie de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) ;
- Épidémiologie et facteurs de risques de la BPCO
- Évaluation clinique du système respiratoire et examens cliniques

Insomnie et fatigue

- Santé mentale et Trouble de l'humeur (Dépression)
- Épidémiologie et facteurs de risque du trouble de l'humeur
- Échelles d'évaluation de l'humeur
- Évaluation et prévention des risques suicidaires

Polyurie et troubles de la vision

- Physiopathologie du diabète de type 2 (DT2) et symptomatologie
- Épidémiologie et facteurs de risque
- Complications aiguës et chroniques : Risques infectieux et pied diabétique
- Injections s/c et IM

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|--|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Laboratoire clinique | ☒ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| ☒ Examen écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |
| ☒ Individuel | ☐ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.
 Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible

☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :

Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module

Délai pour l'évaluation de la répétition :

Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)

Validation de la répétition :

La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail dirigé (TD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il est exigé pour la préparation aux séminaires, aux ateliers et aux simulations. Il peut être une condition de participation à un atelier, à un séminaire ou à une simulation. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant·e·x est exclu·e·x de l'atelier, du séminaire ou de la simulation.

11. Bibliographie

- Aronson, E. (2020). The Jigsaw Classroom. (n.p.): Social Psychology Network.
- Compendium. (2023, 27 juin). Compendium.ch. <https://compendium.ch/>
- Doyon, O., & Longpré, S. (2022). Évaluation clinique d'une personne symptomatique + version numérique 60 mois : ERPI.
- Jarvis, C., Eckhardt, A. (2020). L'examen clinique et l'évaluation de la santé. Canada : Chenelière éducation.
- Lewis, S., L., Dirksen, S., R., Heitkemper, M., M., Bucher, L. (2016). Soins infirmiers : médecine- chirurgie. (2e éd.). Chenelière Education. 3/4
- Marieb, E., N., & Hoehn, K. (2019). Anatomie et physiologie humaines. (11e éd.). ERPI.
- Schuler, D., Tuch, A., & Peter, C. (2020). La santé psychique en Suisse, Monitoring 2020.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école, intervenant·es externes, ...

Nom des responsables de la transition : Laetitia Fischer et Shota Dzemaili

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Santé et Crise (TSM-SC) 2025-2026

Code : S.SI.364.1110.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor

☐ Master

☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS

☐ Autre :

Type :

☒ Module obligatoire

☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur un semestre

☐ Module sur deux semestres

☒ Semestre d'automne

☐ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français

☐ Allemand

☐ Italien

☐ Anglais

☐ Autre :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...

☐ Avoir suivi le module : ...

☒ Pas de prérequis

☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☒ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☒ Ab5 ☒ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☒ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☒ Cb1 ☐ Cb2 ☒ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☒ Db1 ☒ Db2 ☒ Db3 ☒ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☒ Fb1 ☐ Fb2 ☒ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Détecter les alertes cliniques et les problèmes de santé afin de proposer des interventions infirmières dans une situation de crise. **(Rôle expert 1)**
- Adapter, à la situation de crise, une posture d'accompagnement, d'orientation, de conseil et de soutien auprès des patient·es/client·es et de ses proches dans une visée de maintien ou d'amélioration de la qualité de vie. **(Rôle expert 2)**
- Adapter son attitude dans la relation professionnelle face aux choix et préférences des patient·es/client·es dans une situation de crise pour le respect de son autonomie. **(Rôle expert 2)**
- Considérer qu'une communication adaptée et professionnelle, auprès de l'équipe interprofessionnelle et des patient·es/client·es, contribue à la continuité et à la sécurité des soins. **(Rôle communicateur·rice)**
- Comprendre l'importance d'une posture et d'interventions favorisant l'autodétermination. **(Rôle promoteur)**

5. Contenus

Bases de la transition Santé-Maladie

- Évaluation et jugement clinique
- Introduction à la pharmacologie
- Introduction à l'évaluation de la douleur

Détresse respiratoire et hyperthermie

- Physiopathologie de la bronchiolite et processus infectieux chez l'enfant (virus respiratoire syncytial humain (VRS))
- Compensations homéostatiques et risques de décompensation (détresse respiratoire)
- Épidémiologie et facteurs de risques
- Précautions standards d'hygiène et surveillances des risques de contagion et transmission
- Traitements pharmacologiques et non-médicamenteux
- Évaluation clinique respiratoire et tégumentaire chez l'enfant

Palpitations et vertiges

- Physiopathologie du stress et de l'anxiété, attaque de panique et phobie sociale
- Manifestations cliniques de l'anxiété
- Mécanismes de coping/de défense
- Évaluation de la santé mentale

Douleurs thoraciques

- Physiopathologie de l'infarctus du myocarde et angor
- Épidémiologie et facteurs de risques
- Diagnostiques différentiels (embolie pulmonaire)
- Complications : Troubles du rythme, Insuffisance cardiaque
- Évaluation clinique cardiovasculaire
- Outils de communication et de transmissions (ISBAR)

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|--|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Laboratoire clinique | ☒ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|------------------------------------|--|
| ☐ Examen écrit | ☐ Oral | ☒ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |
| ☒ Individuel | ☐ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

- Remédiation**
☐ Remédiation possible
 ☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :

Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module

Délai pour l'évaluation de la répétition :

Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)

Validation de la répétition :

La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail dirigé (TD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il est exigé pour la préparation aux séminaires, ateliers et simulations. Il peut être une condition de participation à un atelier, à un séminaire ou à une simulation. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant·e·x est exclu·e·x de l'atelier, du séminaire ou de la simulation.

11. Bibliographie

- Ball, J., Bindler, R., Cohen, K., Shaw, M., & Ostiguy, K. (2019). Soins infirmiers en pédiatrie (3e éd.). ERPI.
- Compendium. (2023, 27 juin). Compendium.ch. <https://compendium.ch/>
- Doyon, O., & Longpré, S. (2022). Évaluation clinique d'une personne symptomatique : + version numérique 60 mois: ERPI.
- Jarvis, C., Eckhardt, A. (2020). L'examen clinique et l'évaluation de la santé. Canada : Chenelière éducation.
- Lewis, S., L., Dirksen, S., R., Heitkemper, M., M., Bucher, L. (2016). Soins infirmiers : médecine- chirurgie. (2e éd.). Chenelière Education. 3/4
- Marieb, E., N., & Hoehn, K. (2019). Anatomie et physiologie humaines. (11e éd.). ERPI.
- Organization World Health. (2021). ICD-11 for Mortality and Morbidity Statistics (Version: 05/2021). Retrieved from <https://icd.who.int/browse11/l-m/en>
- Townsend, M. C. (2022). Soins infirmiers : Psychiatrie et santé mentale (3e éd.). ERPI.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école, intervenant·es externes, ...

Nom des responsables de la transition : Laetitia Fischer et Shota Dzemaili

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Santé et Situations palliatives (TSM-SSP) 2025-2026

Code : S.SI.364.1112.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor
☐ Master
☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS
☐ Autre :

Type : ☒ Module obligatoire
☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur un semestre
☐ Module sur deux semestres
☐ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Anglais
☐ Allemand ☐ Autre :
☐ Italien

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...
☐ Avoir suivi le module : ...
☒ Pas de prérequis
☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☒ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☒ Ab5 ☒ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☒ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☒ Cb1 ☐ Cb2 ☐ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☒ Db1 ☒ Db2 ☒ Db3 ☒ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☒ Fb1 ☐ Fb2 ☒ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Détecter les alertes cliniques et les problèmes de santé afin de proposer des interventions infirmières dans une situation palliative. **(Rôle expert 1)**
- Adapter son attitude dans la relation professionnelle face aux choix et préférences des patients·es/clients·es se trouvant dans une situation palliative pour le respect de son autonomie. **(Rôle expert 2)**
- Élaborer une démarche de soin en collaboration avec l'équipe intra et interprofessionnelle, ainsi qu'avec les patients·es/clients·es et ses proches. **(Rôle collaborateur)**
- Identifier des actions respectant les volontés du patients·es/clients·es et de leurs proches dans leur projet de soins et de vie. **(Rôle promoteur)**

5. Contenus

Troubles cognitifs

- Physiopathologie de la maladie d'Alzheimer et autres troubles neurocognitifs majeurs
- Manifestations cliniques : déficits cognitifs, symptômes comportementaux et psychologiques
- Épidémiologie et facteurs de risques
- Polymédication et âge avancée
- Communication et relation avec la personne âgée, entourage et proche-aidants (outils et techniques)
- Évaluation de l'état mental : domaine cognitif et comportemental.

Œdèmes et hypertension

- Physiopathologie de l'insuffisance rénale (insuffisance rénale aiguë, chronique et stades)
- Processus de formation des œdèmes (équilibre pression osmotique et régulation de la TA) et système lymphatique
- Épidémiologie et facteurs de risques
- Traitements médicamenteux, hémodialyse et transplantation, ainsi que le régime alimentaire
- Vécu des patients hémodialysés et de leurs proches-aidants.

Douleurs abdominales et rectorragie

- Physiopathologie du cancer colorectal
- Épidémiologie et facteurs de risques
- Oncogénèse et pharmacologie
- Soins palliatifs et projet de soin anticipé
- Évaluation clinique abdominale et soins de stomie

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|--|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Laboratoire clinique | ☒ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| ☒ Examen écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |
| ☒ Individuel | ☐ En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible

☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelier », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :

Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module

Délai pour l'évaluation de la répétition :

Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)

Validation de la répétition :

La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail dirigé (TD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il est exigé pour la préparation aux séminaires, ateliers et simulations. Il peut être une condition de participation à un atelier, à un séminaire ou à une simulation. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant·e·x est exclu·e·x de l'atelier, du séminaire ou de la simulation.

11. Bibliographie

- Compendium. (2023, 27 juin). Compendium.ch. <https://compendium.ch/>
- Doyon, O., & Longpré, S. (2022). Évaluation clinique d'une personne symptomatique : + version numérique 60 mois : ERPI.
- Jarvis, C., Eckhardt, A. (2020). L'examen clinique et l'évaluation de la santé. Canada : Chenelière éducation.
- Lewis, S., L., Dirksen, S., R., Heitkemper, M., M., Bucher, L. (2016). Soins infirmiers : médecine- chirurgie. (2e éd.). Chenelière Education.
- Marieb, E., N., & Hoehn, K. (2019). Anatomie et physiologie humaines. (11e éd.). ERPI. 3/4
- Townsend, M. C. (2022). Soins infirmiers : Psychiatrie et santé mentale (3e éd.). ERPI.
- Voyer, P. (2021). Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie (3e éd.). ERPI.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école, intervenant·es externes, ...

Nom des responsables de la transition : Laetitia Fischer et Shota Dzemaili

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Pertes et traumatismes (TS-TraP) 2025-2026

Code : S.SI.364.1206.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor

☐ Master

☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS

☐ Autre :

Type :

☒ Module obligatoire

☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur un semestre

☐ Module sur deux semestres

☒ Semestre d'automne

☐ Semestre de printemps

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français

☐ Allemand

☐ Italien

☐ Anglais

☐ Autre :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...

☐ Avoir suivi le module : ...

☒ Pas de prérequis

☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☐ Ab2 ☐ Ab3 ☒ Ab4 ☒ Ab5 ☐ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☒ Bb1 ☐ Bb2 ☐ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☐ Cb1 ☐ Cb2 ☐ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☐ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3 ☐ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☐ Eb3 ☐ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☐ Gb1 ☐ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Intégrer une posture de partenariat avec des personnes qui sont confrontées à des traumatismes et des pertes.
- Evaluer les besoins de santé des personnes et de leurs proches
- Identifier et remettre en question sa façon de communiquer avec le patient vivant une maladie chronique et sa famille, et développer une posture de partenariat.
- Mobiliser les principales mesures d'évaluation et de réanimation dans différentes situations d'urgence.
- Poser un jugement clinique afin de répondre avec pertinence aux besoins des personnes et de leurs proches.
- Différencier un problème éthique d'un inconfort
- Commencer à s'approprier les différentes méthodes de communication pour s'assurer de la compréhension mutuelle de la situation.
- S'approprier la notion de sécurité par la prévention et les soins/surveillance adaptés à chaque situation
- Développer le réflexe de se référer aux données probantes et aux directives de soins adéquates

5. Contenus

- Impacts potentiels d'une maladie chronique
- Handicap acquis
- Deuil
- Violence dans les soins
- BLS
- Fractures
- Ethique

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Laboratoire clinique | ☐ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|-------------------------------|--------------------------------------|
| ☒ Écrit sur table | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus. Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E. Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

- Remédiation ☐ Remédiation possible ☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :	En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.
Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant-e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant-e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (TPD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un atelier ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant-e est exclu-e de l'atelier ou du séminaire.

11. Bibliographie

- Bouzelat, N., & Dacheux, C. (2019). Bien débiter—Orthopédie-traumatologie (Elsevier Masson).
- Brunner, L. S., Suddarth, D. S., Smeltzer, S. C., & Bare, B. G. (2011). Médecine et chirurgie : soins infirmiers (5e éd., Vol. 6). De Boeck Ed. du nouveau pédagogique.
- Coleman, N. (2018). General Fracture Considerations. *Current Sports Medicine Reports*, 17(6), 175. <https://doi.org/10.1249/JSR.0000000000000487>
- Malherbe, J. F. (2003). Les ruses de la violence dans les arts du soin : Essais d'éthique critique II. Liber ; Duffusion Dimedia.
- Marieb, E. N., & Hoehn, K. (2019). Anatomie et physiologie humaines (11e éd., adaptation française). ERPI.
- Morasz, L. (2015). Comprendre la violence en psychiatrie : approche clinique et thérapeutique. Dunod.
- Haute Autorité de Santé (2016). Mieux prévenir et prendre en charge les moments de violence dans l'évolution clinique des patients adultes lors des hospitalisations en services de psychiatrie. https://www.hassante.fr/jcms/c_1722310/fr/mieux-prevenir-et-prendre-en-charge-les-moments-de-violence-dans-l-evolution-clinique-despatients-adultes-lors-des-hospitalisations-en-services-de-psychiatrie
- Rollnick, Stephen (2015). Pratique de l'entretien motivationnel : communiquer avec le patient en consultation. InterEditions.
- Saint-Arnaud, J. (2019). L'éthique du caring. In *L'éthique de la santé : Pour une éthique intégrée dans les pratiques infirmières* (2e édition). Chenelière éducation : pp. 88-114.
- Weltens, Irene, Maarten Bak, Simone Verhagen, Emma Vandenberg, Patrick Domen, Thérèse van Amelsvoort, et Marjan Drukker. (2021). « Aggression on the psychiatric ward: Prevalence and risk factors. A systematic review of the literature ». *PLoS ONE* 16(10):e0258346. doi: 10.1371/journal.pone.0258346.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école, intervenant·es externes, ...

Nom des responsables de la transition : Scherrer Florence, Guzman Myriam

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Cadres de Vie (TS-CaV) 2025-2026

Code : S.SI.364.1209.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor

☐ Master

☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS

☐ Autre :

Type :

☒ Module obligatoire

☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur un semestre

☐ Module sur deux semestres

☐ Semestre d'automne

☒ Semestre de printemps

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français

☐ Allemand

☐ Italien

☐ Anglais

☐ Autre :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...

☐ Avoir suivi le module : ...

☒ Pas de prérequis

☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☒ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☐ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☒ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☒ Cb1 ☒ Cb2 ☒ Cb3 ☒ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☐ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3 ☐ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☒ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☐ Gb1 ☐ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Prendre en compte le vécu des patients/ clients qui sont confrontés à des changements de cadres de vie, en favorisant leurs préférences et en renforçant leurs ressources, pour qu'ils se maintiennent en santé
- Intégrer les proches dans la prise en soins en tant que partenaires
- Développer des capacités à collaborer de manière interprofessionnelle
- Réaliser les impacts de l'environnement sur la santé humaine et des comportements humains sur l'environnement
- Baser ses interventions, évaluations et surveillances sur des données probantes afin de favoriser la qualité des soins
- Développer une posture d'écoute et de non-jugement
- Développer un esprit d'équipe et des techniques de communication spécifiques permettant des transmissions efficaces au sein d'une équipe interprofessionnelle
- Participer à l'élaboration de projets de soins en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et les clients

5. Contenus

- Santé environnementale : enjeux, expositions environnementales, changement climatique, atelier
- Migrations
- Transition entre des milieux stationnaires et des lieux de vie
- Concept de la transition selon Meleis
- Concept de vieillir en santé selon différents cadres de vie

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|--|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Laboratoire clinique | ☒ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|--------------------------------------|
| ☐ Écrit sur table | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus. Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E. Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible ☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et

stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant-e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant-e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (TPD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un atelier ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant-e est exclu-e de l'atelier ou du séminaire

11. Bibliographie

Bélanger, D., Gosselin, P., Bustinza, R., & Campagna, C. (2019). Changements climatiques et santé : Prévenir, soigner et s'adapter. Les Presses de l'Université de Laval.

Conseil international des infirmières (2018) Les infirmières, le changement climatique et la santé. Repéré à https://www.icn.ch/sites/default/files/inline-files/PS_E_Nurses_climate%20change_health_Fr_0.pdf

Leffers, J., Smith, C., Huffling, K., McDermott-Levy, R., & Sattler, B. (2016). E-Textbook – Environmental Health in Nursing – ANHE. <https://envirn.org/e-textbook/>

Métraux, J. C. (2011). La migration comme métaphore. La Dispute.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2019). Les impacts des changements climatiques sur la santé des populations et la pratique infirmière. Repéré à <https://www.oiiq.org/documents/20147/237836/5517-changements-climatiques-prise-position-web.pdf>

Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone. (2019). Infirmières et infirmiers à l'avant-garde d'une planète en santé. Repéré à <https://sidiief.org/wp-content/uploads/2019/11/SIDIIEF-Sante-environ-Prise-positionVF.pdf>

Watts, N., Amann, M., Arnell, N., Ayeb-Karlsson, S., Beagley, J., Belesova, K., . . . Campbell-Lendrum, D. (2021). The 2020 report of the Lancet Countdown on health and climate change: responding to converging crises. *The Lancet*. 397(10269), 129-170.

12. Equipe enseignante

Maîtres d'enseignement et professeur·es de l'école, intervenant·es externes.

Nom des responsables de la transition : Scherrer Florence, Guzman Villegas-Frei Myriam

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module Activités Humaines (TS-ActH) 2025-2026

Code : S.SI.364.1213.F.23

Type de formation :

- ☒ Bachelor

☐ Master

☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS

☐ Autre :

Type :

☒ Module obligatoire

☐ Module optionnel

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur un semestre

☐ Module sur deux semestres

☐ Semestre d'automne

☒ Semestre de printemps

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ects

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français

☐ Allemand

☐ Italien

☐ Anglais

☐ Autre :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module : ...

☐ Avoir suivi le module : ...

☒ Pas de prérequis

☐ Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : ☒ Ab1 ☐ Ab2 ☐ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☒ Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : ☐ Bb1 ☒ Bb2 ☐ Bb3 ☒ Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : ☐ Cb1 ☐ Cb2 ☐ Cb3 ☐ Cb4

Rôle de leader

Compétences : ☐ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3 ☐ Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : ☒ Eb1 ☐ Eb2 ☒ Eb3 ☒ Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : ☐ Gb1 ☐ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

Apprentissages critiques :

- Identifier des situations de discrimination et réaliser que la défense des droits des personnes concernées fait partie intégrante de la profession infirmière.
- Faire preuve d'une pensée systémique et intégrer la coordination interprofessionnelle dans sa pratique, afin d'assurer une qualité de soins optimale aux familles, peu importe le contexte d'intervention
- Adapter la prévention et promotion de la santé aux spécificités de chaque situation et en intégrant les proches

5. Contenus

- Discrimination : concepts, savoir émancipatoire, advocacy
- Agisme, Grossophobie, Discrimination du sexe
- Harcèlement dans les soins
- Communautés et familles : approche systémique, santé des proches aidants
- Littératie en santé

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| ☒ Conférence | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Laboratoire clinique | ☐ Simulation | ☐ Autre : |
| ☒ Présentiel | ☐ Distantiel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|--------------------------------------|
| ☐ Écrit sur table | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dépôt de dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus. Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E. Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible ☒ Pas de remédiation

Répétition

Conditions de la répétition :

En conformité avec la directive « conditions de réussite de la première année bachelor », la répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35, pour autant que le nombre de crédits ECTS non acquis (modules et stages) ne dépassent pas un total de 9 ECTS sur l'année académique en cours. Dans le cas contraire, le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :

Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module

Délai pour l'évaluation de la répétition :

Fin de l'année académique durant laquelle le module est répété (semaine 34-35)

Validation de la répétition :

La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des cours des modules. Un taux de présence supérieur ou égal à 70% est obligatoire afin d'accéder à la validation. Dans le cas contraire, le module est considéré comme non suivi et ne permet pas d'obtenir les crédits attendus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

-

11. Bibliographie

- Choquette, A.-A. (2022). L'intervention auprès des familles et des proches. In P. ERPI (Ed.), *Soins infirmiers. Psychiatrie et santé mentale* (3 ed., pp. 193-224). Montréal, Québec.
- Dellafiore, F., Caruso, R., Cossu, M., Russo, S., Baroni, I., Barello, S., Vangone, I., Acampora, M., Conte, G., Magon, A., Stievano, A., & Arrigoni, C. (2022). The State of the Evidence about the Family and Community Nurse : A Systematic Review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(7), 4382. <https://doi.org/10.3390/ijerph19074382>
- Duhamel, F., Collectif, & Michaud, C. (2015). *La sante et la famille : Une approche systémique en soins infirmiers* (3e édition). Chenelière Education.
- Oulevey Bachmann, A., Ludwig, C., & Tétreault, S. (2021). Proches aidant·e·s : des alliés indispensables aux professionnels de la santé.
- Rexhaj, S., Leclerc, C., Bonsack, C., & Favrod, J. (2017). Approche pour cibler le soutien auprès des proches aidants de personnes souffrant de troubles psychiatriques sévères. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 175(9), 781-787.4/4
- Shajan, Z., & Snell, D. (2019). *Wright & Leahey's nurses and families : A guide to family assessment and intervention*. FA Davis.
- Vélez-Agosto, N. M., Soto-Crespo, J. G., Vizcarrondo-Oppeneheimer, M., Vega-Molina, S., & García Coll, C. (2017). Bronfenbrenner's Bioecological Theory Revision : Moving Culture From the Macro Into the Micro. *Perspectives on Psychological Science*, 12(5), 900-910. <https://doi.org/10.1177/1745691617704397>

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école, intervenant·es externes, ...

Nom des responsables de la transition : Scherrer Florence, Guzman Myriam

Descriptif validé le 19.08.2025

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz